

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_185**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,
VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la commune de Scionzier afin de permettre le bon déroulement de l'évènement « WUNDERBAR FESTIVAL OCTOBERFEST » **du Jeudi 16 Octobre 2025 au Samedi 18 Octobre 2025.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement du « WUNDERBAR FESTIVAL OCTOBERFEST » qui se déroulera sous la Grenette, la Rue du Foron sera fermée à la circulation au niveau de l'embranchement avec la Rue de la Crosaz jusqu'à la salle des fêtes (l'accès à l'immeuble sera maintenu). Route barrée le jeudi 16 octobre de 13h00 à 00h00 – Le vendredi 17 Octobre de 15h00 à 00h00 et le Samedi 18 Octobre de 9h00 à 00h00. Une déviation sera mise en place par la Rue de la Crosaz, Rue du Crétêt, l'Avenue de la Colombière, la Rue du 8 mai 1945 et la Rue des Horlogers.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 18/09/2025

Le Maire,

Sandro PÉPIN



